

La constitution

Jamais nous n'avons eu un premier ministre qui ait à ce point semé la désunion! Nous en avons eu qui étaient loin d'être bons, mais le premier ministre fait plus de ravages que tous les autres mis ensemble. C'est région contre région, province contre province, Francophones contre Anglophones. Et dans quel but? Est-ce pour qu'un jour nous puissions abolir la royauté et couronner un empereur?

Le temps est venu, non pas de couronner mais de bâter l'âne qui avec tant d'arrogance et de supériorité nous a dit que si le pays éclate sur la question du rapatriement, c'est qu'il ne valait pas la peine d'être sauvé.

Allons-nous rester humblement courbés pendant que celui-là va décider si le pays vaut la peine d'être sauvé? Celui-là même qui pousse le pays à sa destruction? Sommes-nous si pusillanimes? Si timides? Je crois que non.

On reconnaît maintenant les tactiques de désunion qui ont si bien réussi jusqu'à présent. Elles sont maintenant bien comprises et la réaction est amorcée. C'est comme une vague de citoyens qui s'avancent pour venir bâter l'âne. Beaucoup même voudraient lui donner un bon coup de ce bât. Personne au Canada ne devrait avoir le pouvoir de déterminer ce qu'il faut imposer aux autres. Personne ne devrait être autorisé à s'arroger ce pouvoir.

Surtout quand cet homme exclut de propos délibéré toute mention d'autorité supérieure. Cette omission est déjà très révélatrice. La charte des droits, celle qui a été proposée par le gouvernement actuel, ne tient pas compte de ce que le pays s'est édifié sur la croyance en un Dieu suprême, qui n'est pas le gouvernement.

Les Pères de la Confédération se sont inspirés du verset 8^e du 72^e psaume, qui dit:

Il dominera d'une mer à l'autre, et du fleuve aux extrémités de la terre.

Les Pères de la Confédération, les créateurs de notre pays, n'ont pas fait de difficultés pour reconnaître la suprématie divine. Ils n'y ont pas vu de menace à la bonne marche du pays. Ils ont simplement reconnu l'évidence, sans chercher plus loin.

Comme nous le rappelait si éloquemment un des témoins qui ont comparu devant le comité de la constitution:

... nous avons été créés à l'image de Dieu... la plus fondamentale de nos valeurs humaines vient de cette affirmation, et de la façon dont nous vivons dans la constante présence de Dieu.

● (1620)

Dieu est omniprésent dans notre vie. Nous prêtons solennellement serment en son nom; nous faisons tous les jours une prière à la Chambre avant de commencer nos travaux; de nombreux députés assistent chaque semaine à des déjeuners-prières. Notre hymne national ne porte-t-il pas que la valeur de notre pays est de foi trempée? Nous célébrons les fêtes de Pâques et de Noël dans la charité et la reconnaissance. La charte des droits de feu le très hon. John Diefenbaker débute ainsi:

Le Parlement du Canada proclame que la nation canadienne repose sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine ainsi que le rôle de la famille dans une société d'hommes libres et d'institutions libres;

Et ainsi de suite. Le gouvernement a rejeté l'amendement proposé par notre parti demandant d'insérer ces mots dans sa charte des droits. Je crois que la charte des droits, quelle qu'elle soit, qui sera finalement incorporée dans la constitution canadienne devrait mentionner que notre pays est né de la

croyance en un être supérieur. La charte des droits dont nous sommes saisis n'en fait absolument pas état.

De nombreux Canadiens sont non seulement contrariés et peinés par l'absence de toute mention de Dieu dans le projet de charte des droits, mais encore choqués profondément de l'absence de mention d'une réalité plus matérielle. Je veux parler du droit à la propriété. J'ai travaillé dans l'immobilier pendant de nombreuses années et je sais à quel point il est important pour de nombreux Canadiens de posséder leur lopin de terre. Les Canadiens ont toujours trimé dur—et ils continueront à le faire—pour économiser l'argent nécessaire à l'acquisition d'un petit coin de pays qui soit bien à eux.

Au cours de ma longue carrière dans l'immobilier, de nombreux néo-Canadiens sont venus s'installer dans la région du grand Toronto que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre. Ces gens sont venus d'Europe et d'ailleurs où ils n'avaient jamais eu la chance de posséder le moindre bout de terrain. J'en ai tout naturellement conclu qu'ils chercheraient à s'acheter un chalet sur le bord d'un lac, mais cela ne les intéressait pas le moins du monde. Ce qu'ils voulaient, c'était un bon lopin de terre. Ils ont fini par acheter des terrains d'une centaine d'acres la plupart du temps en friche. Il y avait bien un chemin qui y menait et des broussailles, mais c'était à peu près tout. Certains de ces terrains se sont vendus \$700, \$800 ou \$1,000. Je me rends compte que ces gens étaient vraiment astucieux car, aujourd'hui, ces terrains valent au moins dix fois ce qu'ils ont coûté.

M. McKinnon: Ils avaient un bon agent immobilier!

M. Darling: Vous avez peut-être raison.

Le droit à la propriété constitue une aspiration fondamentale de l'individu qui renforce le sens de l'intérêt national. Cette aspiration fondamentale va de pair avec l'esprit de liberté. C'est une aspiration fondamentale qui ne peut pas être refusée et ne devrait pas l'être. Le gouvernement avait d'ailleurs accepté à un moment donné, notre recommandation d'inscrire le droit à la propriété dans la charte des droits. Pour des raisons purement politiques, il a ensuite décidé de ne pas honorer cet engagement. La raison de ce brusque revirement est fort simple. Elle traduit son opportunisme. Le gouvernement avait en effet besoin de l'appui du Nouveau parti démocratique. Ce dernier a informé le gouvernement qu'il n'appuierait pas le projet constitutionnel du gouvernement si le droit à la propriété s'y trouvait inclus si bien que l'on nous propose maintenant une charte des droits dont un droit fondamental se trouve exclu. Le gouvernement devrait peut-être corriger le titre de sa charte et l'appeler la «charte des droits partiels». Le projet de charte des droits du gouvernement n'est donc pas acceptable parce que la reconnaissance de droits partiels est inacceptable en soi.

Le fait même que tant de Canadiens sont ouvertement opposés à la charte ne vient que renforcer la position que nous avons prise de ce côté-ci de la Chambre, c'est-à-dire que la seule démarche que le Parlement devrait faire à ce moment-ci devrait être de rapatrier la constitution avec une formule d'amendement acceptable aux provinces. Seulement après que cela aura été fait, devrions-nous débattre la question d'une charte des droits. Si la proposition constitutionnelle était ainsi scindée, nous éliminerions les problèmes inutiles qui commentent à se poser dans nos rapports avec le Parlement britannique.